ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Précarité alimentaire chez les étudiants

Question écrite n° 14122

Texte de la question

Mme Marianne Maximi alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'augmentation constante de la précarité alimentaire dans la population estudiantine. L'inflation sur les produits alimentaires, avec une hausse record de 17,9 % entre janvier 2022 et août 2023, a accentué le nombre de personnes connaissant une situation de précarité alimentaire. 49 % des étudiantes et étudiants ont confirmé, dans une étude menée par l'association COP1 et l'IFOP, renoncer à des achats alimentaires pour raisons financières. Ce chiffre monte à 66 % chez ceux qui sont précaires. Avec un reste à vivre après déduction des charges et du loyer inférieur à 100 euros pour la moitié des étudiants, plus d'un étudiant sur trois se fournit auprès d'associations d'aide alimentaire, d'épiceries sociales et solidaires ou de banques alimentaires. Ces structures ne peuvent cependant répondre à l'ensemble des besoins. Dans une épicerie solidaire étudiante à Clermont-Ferrand, 800 passages d'étudiants par semaine ont été enregistrés cet automne contre à peine 700 en 2022 à la même période. En février 2023, la majorité présidentielle et la droite ont rejeté la proposition de loi assurant un repas à 1 euro pour tous les étudiants. Face à cette situation catastrophique, la revalorisation de 37 euros des bourses sur critères sociaux qui a eu lieu à la rentrée 2023 n'est pas suffisante. En effet, cette revalorisation est bien inférieure à ce que représente l'augmentation des frais de la vie courante chez un étudiant par rapport à l'année passée. Ainsi, elle souhaite savoir si elle entend prendre des mesures visant à soutenir financièrement des étudiants qui sont de plus en plus nombreux à vivre dans la précarité.

Données clés

Auteur : Mme Marianne Maximi
Circonscription : Puy-de-Dôme (1re circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14122
Rubrique : Pouvoir d'achat
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er avril 2024
Question publiée au JO le : 26 décembre 2023, page 11659
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)